

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-007

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Création de la manifestation annuelle "Les Mémorables" - quartiers rive droite.

Il est proposé d'enrichir le calendrier des animations de la Ville par la création d'une nouvelle manifestation culturelle annuelle, "les Mémorables", concernant plus particulièrement les quartiers de la rive droite de Bayonne qui relèvent de la politique de la ville.

Afin d'asseoir la singularité et la notoriété de ce projet, plusieurs rendez-vous culturels d'importance seront reconduits d'une année sur l'autre. C'est ainsi qu'un concert événementiel sous forme de "Re-fête de la musique", une compétition de danse hip hop réservée aux enfants en écho au "Beat Street Day" de "Lauga côté scène", le concert de clôture des "Dimanches en musique" et l'inauguration de l'exposition estivale du DIDAM constitueront les invariants culturels de cette manifestation.

Cette programmation récurrente sera étoffée chaque année par d'autres propositions culturelles. L'ensemble permettra aussi de faire découvrir, notamment au travers de premières parties, les réalisations d'habitants plus particulièrement domiciliés dans les quartiers prioritaires (aussi bien les enfants, les adolescents que les adultes). Plusieurs autres opérations conduites sur la rive droite de Bayonne par des partenaires institutionnels, éducatifs et associatifs de la Ville et du GIP-DSU compléteront chaque édition de cette manifestation dont l'objectif est également de valoriser ces initiatives en les rendant beaucoup plus "lisibles" et cohérentes les unes par rapport aux autres.

Positionnée à la fin du printemps et gratuite pour les publics, cette manifestation privilégiera l'espace public pour rencontrer plus facilement des populations moins enclines à fréquenter les lieux culturels. Cette nouvelle manifestation portera le nom de "Les Mémorables". Elle a l'ambition de renouveler et de développer la dynamique initiée par "Les Maimorables", une manifestation portée par la Scène nationale jusqu'en 2013.

D'un coût estimé à 123 000 €, l'édition 2022 de cette manifestation sera principalement financée à budget constant, par redéploiements de crédits existants, ainsi que par une subvention du GIP-DSU à hauteur de 30 000 € et des dons à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de la manifestation "Les Mémorables" et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les divers contrats et conventions qui seront nécessaires à la tenue de la première édition de cette manifestation.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire

David Tollis
Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne